



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 mars 2022**

Ouverture d'un point de restauration à Grasse

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 14 mars 2022,

DECIDE

Article un :

L'ouverture d'un point de restauration de type cafétéria à Grasse au sein du bâtiment de l'ex palais de justice est à envisager dès lors que des locaux adaptés seront disponibles et qu'un nombre d'étudiants suffisant sera atteint.

Fait à Nice, le 14 mars 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 21
Membres présents : 19	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 2
Votants : 23	